



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

KCC A2202177 KZZ
04/07/2022

Paris, le **24 JUIN 2022**

Réf : BDC_CM/2022-06/20016/APL

La ministre

Affaire suivie par : Marc PAPINUTTI

à

Monsieur le Premier Président
de la Cour des comptes
13 rue Cambon
75001 PARIS

Objet : observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) pour les exercices 2015 à 2020

Par courrier du 26 avril 2022, vous avez transmis les observations définitives de la Cour des comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion de l'Etablissement public de sécurité ferroviaire (EPSF) pour les exercices 2015 à 2020. Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous la réponse que je souhaite donner à cette communication.

Je me réjouis de partager le constat que la Cour des comptes fait des progrès réalisés par l'EPSF, qui s'est imposé au fil du temps, tant vis-à-vis du secteur, que des autorités organisatrices des transports ferroviaires ou de l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer, comme une autorité de sécurité compétente, rigoureuse et à l'écoute, notamment des nouveaux entrants sur le marché du transport ferroviaire de voyageurs dans un contexte d'ouverture progressive à la concurrence. A cet égard, dans un rapport de l'Agence sur la mise en œuvre du suivi de la performance et de la prise de décision des autorités nationales de sécurité, l'EPSF fait partie des deux autorités nationales de sécurité jugées les plus performantes. Dans ce contexte, trois ans après l'entrée en application du quatrième paquet ferroviaire, l'EPSF joue plus que jamais un rôle central puisqu'il assure la cohérence d'ensemble du système de sécurité du secteur ferroviaire.

J'ai bien pris note de la recommandation de la Cour des comptes sur le besoin d'une amélioration des prévisions financières pluriannuelles et d'un renforcement du suivi de l'exécution budgétaire de l'Etablissement. L'EPSF a mis en place, d'ores et déjà, depuis cinq ans, un contrôle de gestion et un rapportage financier, qui font l'objet d'une présentation à chaque conseil d'administration. A l'avenir, il est prévu que, chaque année, une prévision budgétaire triennale des recettes et dépenses de l'Etablissement soit présentée par l'EPSF aux administrations de tutelle. Un suivi plus fin du rythme de consommation des crédits, corrélé à ce travail de prévision triennale, doit permettre de réduire progressivement l'écart entre prévision et exécution budgétaire. Mes services y seront pleinement attentifs.

.../...

Je rejoins également la Cour des comptes sur la recommandation relative à la fonction informatique. En particulier, le risque cyber doit faire l'objet d'une vigilance toute particulière compte tenu de la présence de plus en plus large du numérique dans toutes les fonctions du ferroviaire, notamment celles liées à la sécurité et aux systèmes de contrôle-commande. La prise en compte du risque cyber dans la sécurité ferroviaire est donc cruciale afin de maintenir un haut niveau de sécurité du système ferroviaire. J'ai toute confiance dans le plan de transformation digitale que l'EPSF vient d'engager, sous l'impulsion de son directeur général, en étroite relation avec l'ANSSI, pour se préparer à ces risques et accompagner l'ensemble du secteur à élever son niveau de vigilance et de sécurité.

Les deux objets de ces recommandations sont d'ores et déjà identifiés dans le cadre des travaux de préparation du prochain contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2025, engagés depuis plusieurs mois avec l'EPSF, en vue d'une signature au second semestre 2022.

Plus globalement, le déraillement du train Intercités à Brétigny-sur-Orge le 12 juillet 2013, l'accident de la rame TGV d'essai à Eckwersheim le 14 novembre 2015, et plus récemment, l'accident survenu le 14 décembre 2017 au passage à niveau de Millas rappellent plus que jamais que la sécurité ferroviaire nécessite une vigilance permanente et des moyens adaptés. C'est au regard de cette priorité qu'il convient d'apprécier, au-delà de ces recommandations, la réponse à apporter pour fidéliser et renforcer les talents nécessaires à l'EPSF. Comme les autres acteurs du secteur ferroviaire, l'établissement subit une concurrence toujours plus importante pour retenir ou s'attirer des profils spécialisés, tout particulièrement dans les nouvelles technologies. Les réflexions initiées au sein de la filière sur la constitution d'un parcours de carrière peuvent offrir de premières pistes.

Les contraintes sur les règles d'emploi et les rémunérations permises à l'établissement public pour maintenir dans la durée ses compétences mériteraient également d'être réexaminées, en lien avec le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques et le ministère chargé des Comptes publics.

Très sincèrement

Amélie de MONTCHALIN